

SRF
Appel à Proposition de projets pour l'Est du Tchad
Fenêtre internationale
Lignes directrices.

DRC West and Central Africa Regional office – SRF Fund Management Unit

Guide de soumission

1. Présentation générale du Sahel Regional Fund

Le Sahel Regional Fund (SRF), hébergé par le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), est un nouveau fonds humanitaire régional géré par des ONG (organisations non gouvernementales) ayant une présence opérationnelle dans le Sahel central, le bassin du lac Tchad et l'est du Tchad. De manière générale, le fonds cible les zones rurales touchées par les conflits qui manquent de ressources et sont difficiles d'accès, ainsi que les zones qui doivent faire face à l'afflux de personnes déplacées. Le SRF est actuellement soutenu par le Royaume Uni, et il pourrait évoluer prochainement vers un fonds commun multi-bailleurs.

Les principaux objectifs du SRF sont de fournir un financement prévisible, flexible et à long terme aux ONG humanitaires internationales et nationales, de mettre en œuvre une réponse intégrée multisectorielle, de s'engager de manière stratégique et inclusive avec les parties prenantes locales et les premiers intervenants, et de soutenir une réponse plus fondée sur les principes fondamentaux humanitaires et plus efficace fondée sur des données factuelles. Il soutiendra également un plaidoyer régional commun des ONG pour influencer la politique, les pratiques et la réforme humanitaire.

Le SRF s'aligne avec les plans humanitaires pays pour la priorisation des secteurs d'intervention, met l'accent sur l'accès aux services de base, en fonction des vulnérabilités et des capacités socio-économiques, tout en promouvant une approche de renforcement de la résilience. Nos actions sont guidées l'impératif d'assurer la centralité de la protection dans toutes nos actions.

Pour toute information complémentaire relative au Sahel Regional Fund, n'hésitez pas à consulter le site internet : [Introduction au Sahel Regional Fund |](#).

2. Conditions générales de l'appel à proposition de projet pour contribuer à la réponse à l'Est du Tchad

2.1 Considérations stratégiques générales

Au niveau stratégique, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action validé par le Conseil d'administration, le SRF invite les organisations à soumettre des propositions de projets alignées avec les politiques et priorités nationales, ainsi qu'avec les cadres stratégiques du HRP et du RRP.

2.1.1. L'appel s'inscrit dans l'agenda international et national de la localisation.

Cet appel est divisé en deux fenêtres d'appui :

- **La première fenêtre d'appui est à destination des ONG internationales actives à l'Est du Tchad, et est l'objet du présent document.** Elle vise à contribuer aux objectifs 1 et 4 de la stratégie de localisation de l'Equipe Humanitaire Pays, à savoir renforcer le partenariat avec les ONG nationales dans tous les aspects de la réponse humanitaire (O1) et renforcer et soutenir les capacités des ONG Nationales (O4).
- **La seconde fenêtre est à destination des ONG Nationales / Locales opérant déjà à l'Est du pays, et fait l'objet d'un autre appel, parallèle à celui-ci, avec des informations précises disponibles également sur le site du SRF.**

2.1.2. En ligne avec la stratégie générale du SRF, l'appui proposé doit être multisectoriel, territorialisé, et centrée sur les personnes.

Cela signifie que la réponse doit permettre une prise en charge aussi **complète et coordonnée que possible des besoins prioritaires des populations vulnérables, sur un territoire clairement défini**, en s'adaptant aux réalités locales. Cette approche holistique assure une réponse pertinente et cohérente, renforçant l'impact des actions et optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Les propositions de projet devront mettre l'accent sur **une analyse rigoureuse et multisectorielle des besoins des bénéficiaires** dans les zones ciblées. Les interventions doivent rester centrées sur la satisfaction coordonnée et durable des besoins des populations, via des actions conjointes et multisectorielles qui facilitent l'accès à l'aide, améliorent l'efficacité de la réponse, et renforcent la redevabilité.

2.1.3 Conditions transversales requises pour les projets

Coordination : Assurer une **coordination stratégique et technique étroite** avec les principales stratégies, les acteurs de la réponse, et les principaux programmes d'appui (Politiques nationales, HRP, RRP, initiative Haguina, programmes spécifiques PAM, HCR, Banque Mondiale, etc.) aux niveaux national et local. Le SRF encourage une dynamique de recherche d'information, d'écoute active, et une coordination proactive pour renforcer la complémentarité, la collaboration entre acteurs, les synergies opérationnelles, y compris avec les projets proposés dans l'autre fenêtre de l'appel. Une forte incitation est mise sur la signature de MoU opérationnels pour formaliser les mécanismes de référence et les complémentarités opérationnelles. Au regard de la nature humanitaire du SRF, le porteur du projet (et les autres membres du consortium le cas échéant) devra faire la preuve de sa participation active à la coordination humanitaire, que ce soit au niveau national ou régional, avant la soumission et au cours de la mise en œuvre du contrat.

Complémentarité, synergie : La complémentarité et la synergie sont essentielles pour maximiser l'impact des efforts de réponse dans le contexte de l'Est du Tchad, et ce, en s'adossant aux opérations de résilience déjà en cours près des sites aménagés pour réfugiés et retournés dans le cadre de Haguina. En complément des grands programmes (WB/WFP/HCR, etc), comme des plus modestes, les ONG apportent une souplesse précieuse, ciblant les besoins spécifiques non couverts, renforçant ainsi l'efficacité collective.

Agilité : La réactivité, l'adaptation aux nouveaux besoins, aux réalités opérationnelles changeantes sont des qualités indispensables attendues dans les projets. Un pragmatisme opérationnel et une absence de sanctuarisation des opérations sont fortement recommandés. La flexibilité doit être privilégiée pour répondre efficacement aux évolutions contextuelles.

Approches sensibles aux conflits : Les appuis doivent impérativement intégrer des approches sensibles aux conflits, appliquant rigoureusement le principe du "Do No Harm" et visant à renforcer la cohésion sociale. Des analyses régulières, effectives et partagées doivent alimenter la réflexion collective et permettre une programmation opérationnelle agile et adaptée.

2.2. Ciblage général de l'appel.

Par cet appel, le SRF vise à soutenir **les zones de l'Est du Tchad, à savoir les provinces du Ouaddaï, du Wadi Fira et du Sila**, qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de populations retournées, et qui sont caractérisées par un manque de ressources. Les ONG internationales peuvent soumettre **une proposition technique dans l'une des provinces**, au choix parmi le Ouaddaï, le Wadi Fira ou le Sila.

Le présent appel à projets vise à promouvoir une intégration harmonieuse et durable, en favorisant une urbanisation ainsi qu'une intégration administrative, économique et sociale renforcée entre les populations réfugiées, retournées et hôtes. Il exclue les activités liées à la construction, la maintenance ou l'opération des camps.

Les appuis aux sites de transit ou aux populations installées à la frontière ne sont pas possibles dans le cadre de cette soumission. Les appuis proposés ne doivent en aucun cas être en contradiction avec la logique globale de relocalisation des réfugiés.

La sélection des bénéficiaires s'appuie sur **des critères de vulnérabilité, sans distinction de statut**, permettant d'inclure les réfugiés, les retournés et les communautés hôtes. **Une attention particulière est toutefois accordée aux femmes et aux enfants** étant donné leur représentation massive au sein des réfugiés et retournés, mais également au regard des risques de protection dans la région couverte.

2.3 Priorités de l'allocation

L'action proposée doit permettre de participer principalement à l'effort général de résilience et d'autonomisation des bénéficiaires, tout en conservant opportunément une capacité de réponse d'urgence à mettre en œuvre en cas de besoins non couverts.

2.3.1. Lignes directrices concernant le volet résilience des appuis.

Les appuis proposés doivent **renforcer la résilience globale et multisectorielle, les moyens de subsistance des populations ciblées, avec un impact assez rapide**, tout en créant des bases pour une résilience durable. Les appuis doivent tenir compte des dynamiques et besoins locaux, tout en complétant les appuis structurants ou réguliers existants (comme les MPCT ou CT du PAM). Ces solutions devront être conçues par les porteurs de projets **en s'appuyant sur leur expertise et leur connaissance du contexte**.

Les actions résiliences proposées devront toutefois avoir un focus fort sur les dimensions environnementales et économiques, afin de favoriser un impact durable des projets, de promouvoir l'autonomisation des bénéficiaires et de renforcer la résilience collective. Par ailleurs, compte tenu des liens étroits entre ces enjeux et les questions de protection, les projets devront inclure **des actions de protection intégrées aux appuis de résilience**. Plus spécifiquement :

- Les appuis résilience répondant aux enjeux de préservation de l'environnement

Au regard de l'ampleur et de la complexité des besoins à couvrir, il est attendu des partenaires une réflexion conséquente quant à leur positionnement stratégique et opérationnel, positionnement articulant les besoins à couvrir, la technicité des réponses requises, les capacités opérationnelles, et la présence préalable ou attendue de projets de résilience de plus grande envergure tels que Haguina, RésiTchad ou ProAgri, etc.

Les appuis de ce volet résilience peuvent inclure des interventions visant à préserver les ressources en eau des bassins versants, réduire la dégradation environnementale, accroître les productions locales, restaurer les écosystèmes, etc. Parmi les exemples figurent également des initiatives pour limiter la coupe de bois, promouvoir des sources d'énergie alternatives ou améliorer la gestion des déchets, etc.

Impact : Il est attendu que les appuis présentent des résultats tangibles et significatifs pour les populations bénéficiaires, mais pas non plus disproportionnées au regard de l'ampleur des besoins à couvrir dans la région.

Réalisme et faisabilité : Les ONG doivent s'engager sur des actions adaptées à leurs capacités, en évitant des projets trop complexes ou nécessitant des investissements longs. Si elles visent des enjeux dépassant leurs moyens, elles doivent collaborer avec des initiatives existantes ou spécialisées. À l'inverse, elles doivent éviter de disperser leurs efforts au risque de réduire l'impact des appuis.

Ancrage local : Les initiatives doivent être alignées sur les capacités techniques et opérationnelles présentes sur le terrain, garantissant une intégration cohérente et durable dans le contexte local.

Si cette section se concentre principalement sur la restauration des écosystèmes, elle vise également à promouvoir des pratiques durables permettant une coexistence harmonieuse entre les communautés et les ressources naturelles. Cela contribue à réduire la pression sur ces ressources et les tensions associées. Les solutions proposées devront donc intégrer cet objectif.

- **Les initiatives pour la résilience économique des communautés et des ménages**

Cette section du volet résilience vise spécifiquement à renforcer la résilience économique des ménages réfugiés, retournés et des communautés hôtes, avec un impact rapide (associé à la durée des appuis). Il s'agit de favoriser des projets économiquement viables, bénéfiques à la fois pour les groupes et les individus, qui valorisent la contribution économique de chaque communauté, favorisant la cohésion sociale **en créant des bénéfices économiques et sociaux partagés**.

Les mécanismes de finance communautaire, tels que le soutien aux groupes d'épargne, aux tontines, à la microfinance et aux associations villageoises de crédit, doivent être privilégiés par rapport aux activités génératrices de revenus (AGR) à l'échelle individuelle. Les méthodologies d'encadrement et de suivi utilisées devront être présentées pour assurer le respect des standards de qualité, la durabilité et l'efficacité de ces initiatives.

En outre, étant donné que 88 % de la population réfugiée est composée de femmes et d'enfants, il est crucial de promouvoir **le leadership féminin** dans les activités économiques, contribuant ainsi à l'autonomie et à la résilience des communautés à long terme.

Ce volet vise à favoriser l'autonomisation économique et sociale des ménages et des communautés, tout en poursuivant un objectif secondaire : promouvoir l'inclusion des femmes et encourager une valorisation économique mutuelle entre les communautés hôtes, retournées et réfugiées.

- Des approches intégrées de protection

Dans un contexte de tensions croissantes entre communautés hôtes, réfugiés et retournés à l'Est du Tchad, marqué par une prévalence élevée de violences basées sur le genre (VBG) subies par les réfugiées avant leur arrivée et un risque persistant de VBG également coté Tchadien, chaque projet doit impérativement intégrer un résultat de protection afin d'inclure d'une part les activités spécifiques de protection et d'autre part les activités de protection intégrées dans les interventions en faveur de la résilience.

Les activités spécifiques de protection

- **Focalisées sur les VBG** sont basées sur le paquet minimum de protection : prévention et la réponse aux VBG, la protection des enfants, l'accès à la documentation civile / légale, le monitoring de protection, la réduction éventuelle des risques dans les sites d'accueil, et le renforcement de la résilience communautaire en matière de protection.
- **Permettant de prévenir et répondre aux tensions intercommunautaires**, en dépassant le simple suivi des tensions classiques entre communautés hôtes et réfugiés ou entre anciens et nouveaux réfugiés. Par exemple, les actions de protection communautaire ou de médiation doivent être profondément sensibles aux dynamiques de conflit, avec une attention particulière au risque d'importation ou de reproduction du conflit soudanais au Tchad, nécessitant un suivi attentif des évolutions des tensions communautaires au Soudan.

Les interventions de protection intégrées aux appuis résilience doivent couvrir les mêmes zones géographiques et populations ciblées, et s'appuyer sur une "porte d'entrée protection" c'est à dire la présence de personnel féminin, formé, maîtrisant les langues locales (arabe dialectal tchadien **et** soudanais), et intégré aux autres volets résilience du projet, afin d'assurer l'écoute, le signalement et l'orientation des cas vers une prise en charge protection appropriée.

A noter :

Autorités locales : Les porteurs de projets doivent s'assurer de l'implication effective des autorités locales et des services techniques déconcentrés et décentralisés. Les appuis doivent être en adéquation avec les Plans de Développement Communaux (PDC) et recevoir l'agrément des Comités de Développement d'Arrondissement (CDA). Les propositions de projet devront ainsi décrire leur approche pour un engagement stratégique et inclusif avec les parties prenantes locales, garantissant ainsi des interventions communautaires et durables.

Intégration des communautés. Les projets doivent encourager des initiatives inclusives qui créent des synergies économiques et des dynamiques de partage de ressources entre les communautés hôtes, réfugiées et de retournés. En soutenant des activités collaboratives et en renforçant les liens sociaux, ces initiatives visent à instaurer une coexistence harmonieuse et durable, répondant aux besoins de toutes les populations concernées.

2.3.2. Lignes directrices concernant le volet d'urgence des propositions

L'action proposée doit permettre avant tout de participer principalement à l'effort général de résilience et d'autonomisation des bénéficiaires. Toutefois, en parallèle, les ONG doivent conserver une capacité d'intervention rapide pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence, si les conditions ou l'évolution du contexte l'exigent.

Dans le cadre du volet urgence de la réponse, qui se veut multisectorielle, **les porteurs de projets sont libres de sélectionner les secteurs d'intervention qu'ils jugent pertinents en fonction des besoins contextuels et de leur expertise, tout en respectant les recommandations techniques sectorielles.**

2.3.3. Spécifications techniques sectorielles quelque soient les volets (résilience et urgence)

La liste des secteurs ci-dessous est indicative et non exhaustive, sans obligation d'intervenir dans tous les domaines. Si les partenaires choisissent de soutenir un ou plusieurs secteurs, leurs actions devront impérativement **suivre les recommandations techniques associées.**

- **Transferts monétaires / MPCT.**

Les appuis directs en cash peuvent être envisagés uniquement si les bénéficiaires ciblés ne sont pas déjà couverts par des programmes d'assistance, tels que ceux du HCR, du PAM, du PARCA ou d'autres dispositifs similaires. En urgence, si et seulement si cette première condition est satisfaite, les appuis sont limités à 3 mois ou moins jusqu'au reversement dans un autre programme. Pour les réfugiés, à noter que l'appui en cash peut être fait seulement après l'enregistrement auprès du HCR.

Le déploiement d'une assistance Cash doit nécessairement s'accompagner **d'une analyse de marché** assurant la faisabilité, de la confirmation de la **couverture du réseau internet mobile** associée à la présence terrain des agents de cash des opérateurs téléphoniques. Sinon, privilégier des appuis "in kind".

Les appuis cash **en espèce** ne sont pas recommandés. Préférer les vouchers, la "mobile money", ou les partenariats avec des structures de microfinance.

Les montants et les modalités (y inclus saisonnalité) des transferts en cash devront impérativement respecter les standards techniques et officiels en vigueur (Cash Working Group / MEB, programmes de protection sociale comme PARCA, Plan de réponse nationale, recommandations nationales, etc.) et devront s'adapter aux évolutions de ces normes, tout en prenant en compte et en atténuant les risques de conflits liés à ce type d'assistance. La participation active au Cash Working Group, au cluster sécurité alimentaire et aux groupes de travail locaux est une obligation.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de faire le nécessaire pour transférer les bénéficiaires éligibles vers le Registre Social Unifié (RSU), afin d'assurer une intégration dans les dispositifs sociaux nationaux.

- **Santé & nutrition :**

Les appuis dans ce secteur doivent permettre d'assurer la prestation directe de soins de santé primaire (y inclus nutrition) pour les cas sans complications, mais aussi inclure l'ensemble des activités régulières au niveau communautaire (surveillance, dépistage, sensibilisations, stratégies avancées, etc.), et la référence des cas complexes au niveau secondaire, le tout en soutien aux structures de santé. Cela peut inclure par exemple un soutien RH, la fourniture des médicaments essentiels, ou tout autre activité, **le tout étant d'assurer que les soins soient assurés en qualité et que la structure de santé soit fonctionnelle et respecte les standards.**

L'appui aux structures de santé est envisagé dans une perspective de renforcement de capacité des 6 piliers du secteur de la santé, d'autonomisation, dans une approche durable permettant à terme une transition ou une reprise par les acteurs de développement ou les autorités nationales. En étroite concertation avec les autorités sanitaires, les appuis doivent viser principalement à soutenir la fonctionnalité des structures de santé publiques. La gratuité doit être compensée auprès des centres de santé appuyés. La prise en charge substitutive des soins ne pourra être envisagée que dans des situations extrêmes, et uniquement si cela est dûment justifié et documenté dans la proposition. La participation au cluster santé est considérée comme obligatoire.

En matière de nutrition, au-delà des éléments déjà mentionnés en santé : les appuis pourront inclure également des appuis Wash in Nut. L'achat de stocks de RUTF ne doit pas être considéré au-delà d'un stock de contingence, qui devra toutefois être déclaré à l'UNICEF et aux autorités sanitaires. La participation au cluster nutrition, au groupe de travail nutrition pour l'Est, et au mécanisme de coordination provincial est une obligation associée.

- **WASH :**

Les propositions Wash devront inclure **une justification de l'opportunité des appuis** proposés, ainsi que **le détail des spécifications techniques, et s'assurer de la validation des options par les services techniques locaux et le HCR en cas de proximité avec un site aménagé et des ouvrages préexistants.** Les partenaires devront également faire la preuve de leurs capacités techniques / RH.

Par exemple, pour les projets d'amélioration de l'accès à l'eau potable : les études géophysiques doivent être systématiquement établies en amont de l'appui, la demande en eau doit être évaluée, le cahier des charges techniques présenté, incluant les coûts d'entretien et de maintenance estimés par avance, associées à un mécanisme de gestion ultérieur, et une analyse de l'efficacité de l'appui (coût/m³), etc. **A noter que le rattachement des villages hôtes aux adductions existantes des sites aménagés (camps), et l'amélioration de la distribution est à prioriser sur la création de nouveaux forages en ville.** L'inclusion des femmes enceintes, des personnes âgées, des personnes handicapées ou de toute autre personne dans l'incapacité de se rendre aux points d'eau devra être produite, tout comme une analyse des risques.

S'agissant des propositions relatives à l'assainissement : il s'agira par exemple de préciser le secteur, les volumes des cuves, leurs durées de vie estimées, l'organisation et la gestion des vidanges, etc.

- **Protection :**

Les partenaires doivent faire la preuve de la **présence de personnel féminin**, disposant des **compétences techniques** en lien avec l'activité mais également des **compétences linguistiques** (arabe dialectal tchadien et soudanais), induisant potentiellement le recrutement et la formation de personnel réfugié Soudanais.

Les appuis protection spécifiques pour répondre aux risques de VBG doivent permettre d'assurer la **délivrance d'un paquet minimum** qui inclut **la prévention et la réponse aux VBG** (Soutien psychosocial, médical et juridique, la création d'espaces sûrs pour femmes et enfants, Sensibilisation communautaire), **la protection des enfants** (identification et suivi des enfants non accompagnés ou séparés, soutien psychosocial, création d'espaces amis des enfants, réintégration familiale ou placement dans des environnements sûrs), **l'accès à la documentation civile / légale**, le **monitoring de protection** (observation, documentation, partage sécurisé des données avec le cluster protection ou un mécanisme de suivi et plaidoyer), **la réduction éventuelle des risques dans les sites d'accueil**, et le renforcement de la **résilience communautaire en matière de protection**. Le porteur du projet peut ne pas assumer seul l'ensemble des activités de protection. Il peut référer les bénéficiaires vers des services ou des structures déjà actives, **en s'assurant toutefois en amont de la qualité des acteurs et de la fonctionnalité et l'efficacité des services vers lesquels les bénéficiaires sont orientés**.

Les appuis de protection intégrée aux appuis résilience doivent couvrir les mêmes zones géographiques et populations ciblées, et s'appuyer sur une "porte d'entrée protection" c'est à dire la présence de personnel féminin, formé, maîtrisant les langues locales (arabe dialectal tchadien **et** soudanais), et intégré aux autres volets résilience du projet, afin d'assurer l'écoute, le signalement et l'orientation des cas vers une prise en charge protection appropriée.

- **Education :**

Étant donné l'ampleur des besoins dans ce secteur, une capacité limitée à proposer des réponses à la fois impactantes, raisonnables en termes de coûts, et proportionnées par rapport aux autres priorités, les appuis à ce domaine ne sont pas retenus.

3. Conditions spécifiques à la fenêtre internationale de l'appel

La fenêtre internationale de cet appel à manifestation d'intérêt est à **destination exclusive des ONG Internationales** et enregistrées à ce titre selon la Loi n°016/PR/2000 du 31 décembre 2000, en conformité vis à vis de leurs obligations légales, et ne faisant pas l'objet d'une condamnation.

Le SRF ne retiendra que des ONG déjà établies dans le pays, et **déjà actives à l'Est du Tchad**.

Ciblage géographique : Les ONG internationales peuvent soumettre une proposition technique dans l'une des provinces situées à l'Est, au choix parmi **le Ouaddaï, le Wadi Fira ou le Sila**.

La durée des projets financés dans le cadre de cet appui est d'environ 27 mois, la durée précise étant à ajuster au moment de la signature des contrats, **considérant que les appuis devront être clôturés au 30 juin 2027**.

Cadrage financier : Pour le présent appel à projets, les ONG internationales peuvent soumettre une proposition financière réaliste et détaillée **d'un montant total situé entre £3 500 000 et £4 500 000**. Le budget devra être présenté en £ sterling. En conformité avec les règles du SRF, aucune proposition de projet ne sera acceptée si le budget annuel soumis excède 30% du dernier budget annuel de l'organisation candidate.

Lors de la soumission de la note conceptuelle, le budget sera à présenter de manière résumée. Toutefois, le budget de la proposition complète devra être détaillé de manière annuelle. Les propositions budgétaires doivent inclure un plan de passation des marchés, un plan de suivi, ainsi qu'un plan de renforcement des capacités et de développement institutionnel. Les frais de gestion pris en charge par le SRF sont fixés à 7%.

Les consortia sont admis et les documents du requérant principal (lead) seront considérés. Toutefois, le SRF analysera les documents des ONG/associations partenaires pour s'assurer de la cohérence d'ensemble. Une analyse plus rigoureuse sera réalisée pour s'assurer des capacités du lead de pleinement gérer les responsabilités financières et de gestion de la subvention dans le cadre d'un consortium.

Localisation dans cette fenêtre internationale : Chaque ONG internationale candidate en tant que requérant principal doit collaborer avec un ou plusieurs partenaires locaux, afin de garantir qu'au moins 25 % des fonds du contrat soient gérés directement par ces entités locales sous-contractualisées. Ces partenaires peuvent inclure des ONG, des associations de droit tchadien enregistrées ou des organisations communautaires de base en cours de structuration et de formalisation, même si elles ne sont pas encore officiellement enregistrées.

4. Critères de sélection des projets.

4.1. Principaux critères de sélection des projets :

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, le SRF évalue les propositions en tenant compte des critères généraux reconnus en matière de management de projet, tout en intégrant également des critères spécifiques adaptés aux besoins et aux objectifs spécifiques de cet appel. Cette approche vise à assurer que la sélection de projets est alignée sur les meilleures pratiques tout en répondant aux exigences particulières du contexte d'intervention. Il s'agit notamment de :

1. L'expérience de l'organisation, sa spécialisation dans la ou les thématique (s) soumissionnée (s),
2. La connaissance, l'implantation préalable dans la zone.
3. L'analyse du contexte, des besoins et la théorie du changement proposée (analyse sensible au conflit, qualité de l'analyse des besoins et de la vulnérabilité des populations de la zone couverte, logique d'intervention, etc.)
4. La pertinence, l'efficacité et l'efficacités (analyse des moyens, adéquation entre les activités et les résultats)
5. La durabilité (Changements induits et pérennisation)
6. Le niveau d'implication dans la coordination globale et sectorielle, au niveau national mais aussi régional et local.
7. Le suivi-évaluation (mécanismes, outils, chronogramme)

8. L'originalité de l'idée de projet
9. Le budget (Cohérence et Réalisme, Sensibilité Genre)

4.2. Prévention de conflit d'intérêts

Le SRF, en tant que fonds régional pour les ONG humanitaires gouverné par des ONG, a mis en place certaines considérations spéciales pour réduire le risque de conflit d'intérêts afin de permettre à toutes les ONG, y compris les membres du conseil d'administration, d'avoir des chances égales d'accéder au financement du SRF. ([3-srf-rôle-de-la-gouvernance-structure-et-fonctionnement.docx \(live.com\)](#)).

5. Instructions pour la soumission

5.1. Procédures de soumission pour la fenêtre internationale de l'appel

Les organisations non gouvernementales internationales intéressées sont invitées à manifester leur intérêt à en soumettant, **dans un premier temps, une Note Conceptuelle** dont le format est disponible en téléchargement à partir du site internet du SRF: <https://www.sahelregionalfund.org/fr/appels/appels-a-projets-tchad/>. Cette Note Conceptuelle doit être envoyée **avant le 5 janvier 2025** à l'adresse suivante : tender@sahelregionalfund.org.

Seules les entités sélectionnées pour la phase suivante seront invitées à soumettre une proposition complète. Les formulaires requis seront alors mis à disposition sur le site du SRF, et les entités concernées seront informées en temps opportun. Veuillez noter que la participation à l'appel à projets ne garantit pas que les organisations et leurs partenaires seront finalement sélectionnés pour un partenariat avec le SRF.

5.2. Questions et Réponses

Il est possible de soumettre vos questions sur n'importe quel aspect à information@sahelregionalfund.org **au plus tard le 06/12/2024 pour la fenêtre internationale**. Nous recueillerons vos questions par courrier électronique. Nous diffuserons ensuite toutes les questions et réponses sur notre site web (www.sahelregionalfund.org).

5.3. Calendrier (les dates sont susceptibles de modifications)

Activités		Fenêtre internationale
Publication de l'appel		25/11/2024
Délai pour soumettre des questions		6/12/2024
Réponses aux questions		Avant le 13/12/2024
Date limite de soumission des concept notes		5/01/2025

Activités	Fenêtre internationale
Sélection des Concept notes	Jusqu'au 14/01/2025
Information et invitation des entités éligibles à soumettre une proposition complète	17/01/2025
Date limite de soumission des propositions complètes	15/02/2025
Sélection/analyse des projets complets	Jusqu'au 27 Février 2025 approximativement
Partage du rapport de sélection au Board et feedback des organisations présélectionnées sous réserve des DDA	Début mars 2025
DDA process et évaluation des capacités	Mars / Avril 2025
Publication des résultats et contractualisation	Mars / Avril 2025 approximativement

5.4 Contact

- Pour toute question concernant cet appel à projets, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante : information@sahelregionalfund.org
- En cas de plainte concernant une procédure, de soupçons de mauvaise conduite ou de conflit d'intérêts potentiels liés au fonctionnement du SRF et à son intégrité, vous pouvez déposer une plainte à l'adresse suivante : grievance@sahelregionalfund.org. Le FMU n'est pas impliqué dans le comité de recours des plaintes, qui est composé des membres de FCDO et du responsable du Code de Conduite de DRC, pour des raisons de conflits d'intérêts et de neutralité.

Danish Refugee Council – Conseil Danois pour les réfugiés

Rue 4267 - Porte 707
 Quartier Repos, 4eme Arrondissement
 N'Djamena - Tchad

Sahel Regional Fund

Danish Refugee Council – Conseil Danois pour les réfugiés
 Bureau régional de DRC WANALA
 Villa lot 69 – Almadies Zone 13.
 Dakar - Sénégal.